

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2018**

L'An DEUX MIL DIX-HUIT, le **DOUZE DECEMBRE** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le 05 décembre 2018, en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LUTZ, Maire.

**Etalent présents :** Mme M. LUTZ, Maire,  
Mmes M. FROSSARD, M. JULIEN, C. GUENOT, MM. M. COUTIN, M. CORBOZ, S. RECOQUE  
Adjoints,  
Mmes J. CORRE, M. CHAMPION, M. FORESTIER, L. GODENIR, L. LITTOZ, M. MADDALENA,  
MM. N. BALMONT, JP. LITTOZ-MONNET, J. MERILLON, M. MILLET-URSIN, M. VINCENT

**Etalent excusés :** Mme B. BELLIARD a donné procuration à Mme J CORRE  
Mme C. JULLIARD a donné procuration à M. M. COUTIN  
Mme F. ZINGER a donné procuration à Mme C. GUENOT  
M. JP. BAUDRANT a donné procuration à Mme M. FORESTIER  
M. M. BERTON a donné procuration à Mme L. LITTOZ  
Mme D. BLAMPEY a donné procuration à M. JP. LITTOZ-MONNET  
Mmes J. DELANNOY, MM N. SALLAZ, JL. RAVELLI

**Secrétaire de séance :** Mme L. GODENIR



## **SEANCE ORDINAIRE - ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018
- 2- Rajout d'une délibération urgente à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal : décision modificative pour le versement du reliquat de subvention 2018 au club nautique.
- 3- Compte rendu d'activité 2017 de la CCSLA
- 4- Dissolution du SIVU « Les Hauts du Lac d'Annecy » (SIVUHL)
- 5- Partenariat avec la radio H2O
- 6- Décision modificative du budget principal – Subvention au club nautique
- 7- Questions diverses



- 1- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 novembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité

- 2- Rajout d'une délibération urgente à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal : décision modificative sur le budget annexe concession portuaire pour le versement du reliquat de subvention 2018 au club nautique.

Par délibération n° 2018-063 du 28 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention complémentaire au Centre Nautique de 1540€. Pour permettre le versement de cette subvention il convient d'autoriser une modification de ligne de crédit au budget annexe concession portuaire 2018. Cette opération devant intervenir avant la clôture de l'exercice budgétaire, il convient d'ajouter ce point à l'ordre du jour en urgence.

Approbation à l'unanimité des membres prenant part au vote : 24 pour.

### 3- Compte-rendu d'activité 2017 de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA).

Le rapport joint à la note de synthèse se rapportant à la séance, est présenté par M. Michel Coulin, Président de la CCSLA ainsi que MM Blanchard, Prudhomme et Gagneron, vice-présidents de la CCSLA. M. Callaneo est excusé de sa présence.

Il est apporté des précisions sur les points suivants :

- Accueil des gens du voyage, projet de schéma : M. Le Préfet souhaite faire supprimer les aires tournantes aussi le nouveau schéma proposera des aires fixes. Planning prévisionnel de mise en œuvre des aires de grand passage dans l'attente de l'approbation du schéma : 2019 : Fièrè et Usses, 2020 : Rive gauche, 2021 : Pays d'Alby, 2022 : C2A et 2023 CCSLA.
- Transfert de la gestion de l'eau potable : Les maires souhaitent collectivement reporter la prise de compétence de la CCSLA au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une rencontre avec le Préfet sur ce sujet se tiendra le 14 décembre 2018 en Préfecture.

Les membres du conseil prennent acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'activité 2017 de la CCSLA.

### 4- Dissolution du SIVU « Les Hauts du Lac d'Annecy » (SIVUHL)

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Les Hauts du Lac » (SIVUHL) a été créé par l'arrêté préfectoral n°2002/1947 en date du 22 août 2002 pour gérer les activités de vol libre sur les communes de Doussard, Montmin et Talloires.

La structure a permis une gestion commune là où des déséquilibres existaient entre les collectivités quant aux capacités de financements, aux retombées économiques et aux besoins liés aux sites gérés. C'était le cas notamment pour la commune de Montmin qui disposait d'un site d'envergure, sans avoir les ressources nécessaires à sa gestion et dont les retombées économiques étaient moindres sur son territoire.

Depuis la fusion des communes historiques de Talloires et de Montmin, la pertinence du modèle institutionnel se pose.

La gestion des sites via un syndicat intercommunal implique des coûts de fonctionnement importants qui n'existeraient pas, ou serait moindre, dans le cas d'une gestion communale, soit environ 12% du budget syndical.

Par ailleurs, la nécessité de disposer d'une structure à part entière implique une lourdeur probablement superflue et sans intérêt particulier dans la mesure où les relations sont bipartites et pourraient probablement être aussi bien gérées en dehors de tout cadre institutionnel.

Les difficultés de gestion s'accroissent par ailleurs avec des contraintes toujours plus chronophages et coûteuses en termes de gestion administrative, de dématérialisation, de publicité des marchés, etc Sans compter l'absence de pouvoir de police au Président qui ne facilite pas une gestion efficiente.

Enfin, Il apparaît que le SIVU n'a pas la capacité financière pour être plus qu'une structure de gestion. Les aménagements et investissements nécessaires ne peuvent pas être portés par lui, en raison d'une capacité d'autofinancement beaucoup trop faible et très incertaine.

Dès lors, le comité syndical du 04 décembre 2018 a décidé une dissolution du syndicat intercommunal avec une volonté certaine de maintenir une collaboration forte entre les communes. Une association des communes au sein d'un groupement de commande pouvant par ailleurs se réaliser chaque fois que nécessaire.

Conformément au code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5212-33, L 5211-25-1 et L 5211-26, les communes membres sont appelées à délibérer sur cette dissolution.

Le SIVU n'a pas de dette, les écritures sont équilibrées comptablement et les biens et le reliquat de trésorerie du SIVU sont répartis entre les communes comme suit :

- Les actifs en fonction du lieu des investissements (aire de décollage de la Forclaz et le décollage de Planfait à Talloires-Montmin et aire d'atterrissage de la salle polyvalente et aire des stages d'incident de vol à Doussard).
- Le reliquat de trésorerie est réparti en fonction de la part de chacune des communes dans le syndicat (52% à Talloires-Montmin et 48% à Doussard)

Cela conduit à une répartition des reliquats comme suit :

- 29 374.69€ à Doussard
- 31 822.59€ à Talloires-Montmin.

Pour organiser dans les meilleurs délais la saison 2019, une réunion avec les professionnels du Vol libre se tiendra le 09 janvier 2019.

Approbation à la majorité des membres du conseil prenant part au vote : 23 pour et 2 abstentions : M. Coulin et Mme Julliard.

#### **5- Partenariat avec la radio H2O**

La radio du lac d'Annecy H2O propose aux communes qui le souhaitent un partenariat pour relayer les infos locales. Cela se concrétise par des brèves sur l'actualité de la commune d'environ 1 min 30 diffusées sur la radio et les réseaux sociaux.

Les thèmes abordés peuvent concerner les grands projets, travaux, infos pratiques, associations, sport, culture, agenda, environnement, citoyenneté, commerce, etc... Il pourrait s'agir de valoriser les actions municipales et celles de ses partenaires comme le ski club, le parc naturel des Bauges, le Noël de Doussard, le sou des écoles....

Deux formules sont proposées :

- 250 € ttc/mois pour une diffusion hebdomadaire + Facebook
- 420 € ttc/mois pour 2 diffusions par jour une fois par semaine + Facebook + article sur le site web h2oradio.fr

M. Coulin tient à exprimer ses réticences quant à l'intégrité du travail journalistique produit car il s'avère que dans le cadre du partenariat existant sur Faverges, certaines associations n'ont pas vu leurs demandes de diffusion aboutir.

Approbation à la majorité des membres du Conseil prenant part au vote : 17 pour, 1 contre : Mme Maddalena et 6 abstentions : MME Lilloz, Julliard, MM. Coulin, Forestier, Baudrant, Berton, pour la mise en place d'un partenariat financier avec la radio H2O avec une formule de diffusion hebdomadaire relayée sur Facebook pour un montant mensuel de 250€TTC.

#### **6- Décision modificative sur la budget annexe Concession portuaire 2018.**

Par délibération n° 2018-063 du 28 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention complémentaire au Centre Nautique de 1 540€ pour les frais liés aux encaissements des tickets de la barrière du port et des emplacements saisonniers au port.

Pour permettre le versement de cette subvention il convient d'autoriser une modification de ligne de crédit au budget annexe concession portuaire 2018 qui devra intervenir avant la clôture de l'exercice budgétaire 2018.

Approbation à l'unanimité des membres du conseil prenant part au vote : 24 pour.

#### **7- Questions diverses :**

##### **a. Travaux du port :**

Début des travaux le 10 décembre 2018 avec installation de trois pieux puis déploiement au rythme de 2 par jour.

##### **b. Travaux d'aménagement de la voie verte**

Travaux se réalisent dans les délais avec pour objectif un accès au lac début juin. Le bornage du parking est prévu le 19/12/18 à la charge de la Commune

Les travaux d'installation des PAV de Glière seront mis en œuvre avant la réalisation du parking prévu au printemps 2019.

##### **c. Marchés publics de travaux Pôle Lacustre et Ciné-théâtre**

Ouverture des plis le 14 janvier 2019.

Commission des travaux prévue le 21 janvier 2019.

##### **d. Travaux de rénovation des courts de tennis**

Retard pris dans la mise en œuvre des couches de goudron. La finalisation de la couche de surface se fera au printemps dans des conditions climatiques adaptées afin de garantir la pose de la résine finale.

##### **e. Travaux de requalification du Camping de la Nublière**

Les travaux avancent correctement, les délais sont tenus.

Les Campéoles, délégataire actuel, seront invités en janvier à l'occasion d'un conseil privé afin de représenter leur projet et un avenant prenant en compte le réaménagement du plan d'investissement suite aux difficultés de mises en œuvre rencontrées depuis 2015.

M. Coulin demande une réunion de la commission de délégation de service public en amont pour préparer les termes de la négociation sur l'avenant à venir. Mme Le Maire confirme la tenue d'une réunion et réaffirme son souhait de présenter un avenant prévoyant des biens de retour en fin de contrat car les travaux envisagés sont réalisés en une seule tranche.

Les Campéoles pourront présenter l'ensemble de ces éléments aux membres du conseil municipal lors de la réunion à prévoir en début d'année 2019, chacun pourra alors y exprimer ses attentes.

##### **f. Emprunts pour le financement des travaux**

Sollicitation des organismes bancaires pour souscrire un emprunt de 500K€ permettant de payer les premières factures de travaux. La Caisse d'épargne propose un taux de 1,6% sur 15 ans.

##### **g. Organisation de la saison 2019 de vol libre.**

Conseil privé le 16 janvier 2019 à 19h00 pour travailler sur les attentes de la municipalité pour 2019 et plus long terme et définition de la procédure d'autorisation d'occupation du domaine public de la piste d'atterrissage.

**h. CCAS**

Repas des anciens le 20 janvier 2019, présence des bénévoles pour aider au service le samedi à partir de 14h et le dimanche à partir de 11h.

Renouvellement de la prise en charge de la part UFOVAL pour le départ en vacances des enfants.

Vote d'une aide financière de 1500€ au bénéfice des Restos du cœur.

**i. Fermeture exceptionnelle de la mairie**

Les 24 et 31 décembre 2018.

**j. Commission élection**

Mise en place du Répertoire Unique Electoral (REU) qui conduit à une évolution des compétences de la commission élection qui doit contrôler et entériner les modifications transmises par l'INSEE via le REU.

**k. Cahier de doléances – Grand débat national**

Réflexion à mener sur l'opportunité de mettre en place un cahier de doléances permettant aux citoyens de prendre part au Grand Débat National souhaité par le Président suite à la mobilisation des gilets jaunes.

**l. Intervention de M Forestier sur la sécurité aux abords de l'école**

L'attitude des automobilistes et notamment des parents qui déposent leurs enfants sur le parking de l'école est dangereuse. Ce point a d'ailleurs été soulevé en Conseil d'Ecole. Poursuivre les efforts de sensibilisation et de prévention de la police municipale qui est présente pour réguler la circulation aux heures d'entrée et de sortie de classe.

**m. Courrier de M. Coutin en date du 03 décembre 2018 sollicitant le retrait de la délibération portant approbation de la convention de financement et de solidarité pour le développement du service public**

Copie du courrier de M. Coutin est jointe au présent procès-verbal.

Celui-ci informe le Maire de sa volonté de former un recours contre la délibération qui selon lui est entachée d'illégalité.

Mme Le Maire rappelle que la délibération est le fruit d'un débat partagé au sein du Conseil Municipal et d'un vote indépendant de chacun des membres. Il n'y a donc pas lieu en l'état de retirer la délibération.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 22h05**

Fait à DOUSSARD, le 14 décembre 2018

Le Maire,

